

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 11 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le 11 décembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour soumettre les projets de règlement n^{os} 1270-57, 1275-266, 1275-268, 1277-19, 1277-20, 1701-01 et 1743 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le secrétaire de l'assemblée informe les personnes présentes que quatre des projets de règlement précités sont retirés, soit les n^{os} 1270-57, 1275-266, 1277-19 et 1743.

Le maire mentionne que le Conseil a adopté le 27 novembre 2017 les projets de règlement n^{os} 1275-268, 1277-20 et 1701-01. Il explique ensuite aux personnes présentes la nature de ces projets de règlement.

Projet de règlement n^o 1275-268 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 afin d'assurer la concordance avec le Règlement n^o 1744 concernant la gestion des eaux pluviales ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n^o 1277-20 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n^o 1277 afin de bonifier et d'ajouter des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) » ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n^o 1701-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage; d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie; de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

À la suite des explications données par le maire, les personnes présentes qui souhaitent s'exprimer sur ces projets de règlement sont invitées à le faire.

Toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer sur lesdits projets de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 05.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier